Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20261020-2026_365_ARR-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2026 - 365

OBJET : ORGANISATION GÉNÉRALE DES FESTIVITES DE NOËL « ESBLY EN FÊTE » DU 11 AU 16 DÉCEMBRE 2026 - *Libertés publiques et pouvoirs de police 6.17*

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT que la ville d'Esbly organise les animations de Noël « ESBLY EN FÊTE » du vendredi 11 au mercredi 16 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité du public pour l'installation et l'organisation des animations programmées du 11 au 16 décembre sur le territoire communal ;

ARRÊTE

Article 1 : La manifestation « ESBLY EN FÊTE » proposera au public les animations suivantes :

- Le vendredi 11 décembre 2026 de 16h30 à 20h00 : Marché artisanal de Noël sur le parvis de la mairie, inauguration à 18h00, spectacle scolaire sur scène, buvette catégorie 3, petite restauration.
- Le samedi 12 décembre 2026 de 11h00 à 20h00 : Marché artisanal et du terroir de Noël sur le parvis de la mairie, animations en extérieur et dans la salle du conseil, petit train de noël sur le parking de la mairie, spectacle sur scène, spectacle jeune public dans la salle Art et Culture, buvette catégorie 3, petite restauration.
- Le dimanche 13 décembre 2026 de 11h00 à 18h00 : Marché de Noël sur le parvis de la mairie, parcours d'une calèche départ rue Victor Hugo puis autour de la mairie, animations à l'extérieur et dans la salle du conseil, petit train de noël sur le parking de la mairie, buvette catégorie 3, petite restauration.
- Du vendredi 11 décembre à 16h30 jusqu'au mercredi 16 décembre 2026 à 19h00 : installation d'un carrousel pour enfants sur le parvis de la mairie.

Article 2 : L'ensemble des animations fera l'objet d'une publicité visuelle sur la commune.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20261020-2026_365_ARR-AR

Article 3 : Les services municipaux s'engagent à retirer les barrières mises en place pour cette occasion, dès la fin de manifestation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à la Sous-Préfecture de Seine-et-Marne de Torcy,
- au Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Esbly,
- au Commandant du centre de secours de Saint-Germain-sur-Morin,
- au Directeur Général des Services d'Esbly,
- au Responsable des Services Techniques d'Esbly,
- à la Police Municipale d'Esbly et Pluricommunale.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Esbly, le 20 octobre 2026

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de :

sa transmission, le : 22 OCT. 2026

et de sa publication, le : 22 OCT. 2026

Le Maire,

Ghislain DELVAUX

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77700) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application information « Télérecours citoyens » accessible sur internet : www.telerecours.fr